

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MÉZIÈRES LEZ CLÉRY**

Séance du 11 avril 2014

Date de convocation : le 7 avril 2014

L'an deux mille quatorze, le onze avril à vingt heures trente, s'est réuni le Conseil Municipal dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Madame Danielle COROLEUR, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Etaient Présents : Danielle COROLEUR, Martine BAUDOIN, Jérôme NALYWAJKO, Nathalie RIETH, Jacques DUFOURNIER, Eric MAINARDI, Micheline LINGER, Nicole BOURGOIN, Stéphane MAROIS, Francis CROCHET, Christophe DESCHAMPS, Fabrice AUFFRET, Rémi JAVOY, Nicolas BESANÇON

Pouvoirs : Romuald GENTY donne pouvoir à Martine BAUDOIN

Etaient Absents : /

Nicolas BESANÇON a été nommé Secrétaire.

ORDRE DU JOUR

⇒ **Approbation du compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 4 avril 2014**

⇒ **Délibérations** :

- Création des Commissions Communales
- Désignation des délégués au sein des structures intercommunales
- Fixation des Indemnités de Fonction
- Délégations du Conseil Municipal au Maire

⇒ **Questions diverses**

Madame le Maire passe ensuite à l'ordre du jour.

• **Approbation du compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 4 avril 2014** :

Monsieur Dufournier souhaite mentionner qu'il apparaît comme candidat sur le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjoints, alors qu'il n'a déposé aucune candidature, même s'il a obtenu des voix lors de cette élection.

Il est établi que ce document émane des services départementaux, et que ce sont les directives de la Préfecture.

Après explications, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

- **Création des Commissions Communales :**

Madame le Maire va présenter aux membres du Conseil Municipal les commissions communales qu'elle souhaite ouvrir.

Avant cela, elle laisse la parole à Monsieur Mainardi, qui souhaite revenir sur la proposition de Madame Coroleur, lors de la dernière séance de Conseil, à savoir assumer la fonction de Délégué à la Commission Vie associative et culturelle.

Madame le Maire et Monsieur Mainardi se sont rencontrés avant la séance de ce soir, et ont échangé de manière très courtoise sur cette délégation et les raisons du refus de Monsieur Mainardi le 4 avril dernier.

Eric Mainardi décide donc de revenir sur son refus, et accepte désormais cette délégation, après avoir consulté les élus colistiers.

Monsieur Mainardi regrette toutefois qu'aucun poste d'Adjoint n'ait été proposé à la liste de Monsieur Crochet, ce qui aurait été légitime aux vues du résultat des élections.

Il dit se sentir perdu entre l'échange avec Madame Coroleur et ce qui se passe ce soir : il a en effet appris que Christophe Deschamps avait perdu sa qualité de webmaster du site Internet, sans information préalable.

Il dit avoir des doutes, des interrogations, et mentionne à Madame Coroleur qu'il faut laisser de côté l'historique pour pouvoir travailler ensemble au mieux.

Madame Coroleur réplique qu'elle n'a pas connaissance de cet historique, qu'elle avait fait à Monsieur Mainardi une proposition en Novembre, à laquelle aucune suite n'a été donnée.

Monsieur Deschamps regrette la façon de faire un peu cavalière, il n'a jamais été prévenu de la suppression des codes et aurait aimé être un minimum au courant.

Madame Coroleur explique que l'administration du site était loin d'être à jour (la secrétaire de Mairie concernée par les codes d'accès est partie depuis plusieurs années...), et que la suppression des codes est règlementaire à l'issue d'élections, que cela est fait par sécurité.

Elle précise aussi que le site internet devrait être tenu, à terme, à 95% par la Secrétaire de Mairie, pour qui les codes d'accès viennent d'être demandés.

Monsieur Mainardi informe ensuite qu'il s'appuiera sur les compétences de Francis Crochet, Christophe Deschamps, et de tous les conseillers concernés, il souhaite aussi créer un comité consultatif.

Il réitère qu'il sera plus que nécessaire de communiquer et d'échanger ; il répète qu'il a vraiment apprécié l'échange avec Madame le Maire, et espère que les compétences de chacun seront valorisées.

Madame Coroleur passe ensuite à la présentation des Commissions communales.

Elle présente quelques nouvelles missions.

Madame Bourgoïn fait part des modifications dans l'organisation de l'Office du Tourisme : le Maire est désigné d'office pour siéger au Conseil d'Administration ; il peut déléguer cette mission à un suppléant pour la représenter en cas d'absence.

⇒ ***Commissions présidées par Madame Danielle COROLEUR, Maire***

× Finances :

Martine Baudoin, Jérôme Nalywajko, Nicole Bourgoïn, Rémi Javoy, Micheline Linger

× CCAS :

Nathalie Rieth, Jacques Dufournier, Micheline Linger, Nicole Bourgoïn

Membres extérieurs : à choisir lors de la séance du Conseil Municipal du 17 avril ; Madame Coroleur invite tous les élus à réfléchir sur des propositions à donner en Mairie avant le 15 avril (hommes ou femmes). Le nombre de membres extérieurs reste à définir, il le sera lors de la prochaine séance.

× Création de la Commission Appel d'Offres :

Membres titulaires :

Jérôme Nalywajko, Eric Mainardi, Nicolas Besançon

Membres suppléants :

Martine Baudoin, Fabrice Auffret, Jacques Dufournier

Les membres du Conseil Municipal acceptent, à l'unanimité, la création et la composition de la Commission Appel d'Offres.

⇒ ***Commissions présidées par Madame Martine BAUDOIN, 1^{er} Adjointe au Maire***

× Gestion du Personnel :

Danielle Coroleur, Jérôme Nalywajko, Nathalie Rieth

Cette commission était seulement ouverte au Maire et aux Adjointes lors du précédent mandat ; la Secrétaire de Mairie étant la Supérieure hiérarchique, elle est responsable du Personnel. Cette forme de mission est reconduite à l'identique.

Francis Crochet affirme que le responsable du Personnel est le Maire, et non pas la Secrétaire de Mairie, qui, certes, centralise toutes les informations, mais n'est pas responsable.

Il trouve normal que des élus soient présents à cette commission.

Madame Coroleur souhaite, dans l'immédiat, faire un état des lieux, pour connaître les besoins, et annonce que tous les élus seront mis au courant des affaires relatives au Personnel, lors des séances de Conseil Municipal.

× Vie Scolaire :

Romuald Genty, Jacques Dufournier, Francis Crochet

× Listes électorales :

Micheline Linger, Romuald Genty, Nicole Bourgoïn

× Impôts directs :

Cette commission, constituée du Maire ou d'un représentant, est également composée de membres extérieurs, contribuables de la commune.

Le Conseil Municipal doit présenter, dans les 2 mois qui suivent les Élections Municipales, 12 noms pour les titulaires, 12 noms pour les suppléants ; c'est le Directeur Départemental des Finances Publiques qui arrêtera son choix.

Ces contribuables seront choisis lors du Conseil Municipal de début Mai.

Élus intéressés : Micheline Linger, Nicole Bourgoïn, Jérôme Nalywajko, Rémi Javoy

✘ Cimetière :
Micheline Linger, Rémi Javoy

✘ Achats :
Cette mission est nouvellement créée ; Madame Coroleur l'a déléguée à Madame Baudoin puisque cette dernière a exercé le métier d'Acheteuse lors de son parcours professionnel.
Elle évoque le fait que cette mission a déjà quelque peu débuté lors du précédent mandat, essentiellement sur les produits d'entretien, dont le montant annuel a été divisé par 2.

⇒ ***Commissions présidées par Monsieur Jérôme NALYWAJKO, 2^{ème} Adjoint au Maire***

✘ Urbanisme :
Jacques Dufournier, Christophe Deschamps, Micheline Linger, Francis Crochet, Rémi Javoy, Nicolas Besançon

✘ Travaux / Projets d'urbanisme :
Martine Baudoin, Christophe Deschamps, Jacques Dufournier, Francis Crochet, Stéphane Marois, Nicolas Besançon

⇒ ***Commissions présidées par Madame Nathalie RIETH, 3^{ème} Adjointe au Maire***

✘ Communication :
Martine Baudoin, Romuald Genty, Fabrice Auffret, Nicole Bourgoïn

✘ Agenda 21 :
Comité de Pilotage avec la commune de Mareau-aux-Prés

✘ Menus Restauration scolaire :
Martine Baudoin

⇒ ***Commissions présidées par des Conseillers Délégués***

✘ Voirie : Jacques Dufournier :
Christophe Deschamps, Rémi Javoy, Stéphane Marois, Nicolas Besançon, Fabrice Auffret, Nicole Bourgoïn

✘ Sécurité Voirie : Stéphane Marois :
Christophe Deschamps, Rémi Javoy, Jacques Dufournier, Nicolas Besançon, Fabrice Auffret, Nicole Bourgoïn

Ces 2 commissions – Sécurité et Sécurité Voirie – seront ouvertes à des personnes extérieures.

✘ Sécurité liée à la Vie Scolaire : Romuald Genty :
Cette commission est nouvellement créée.
Madame Coroleur dit vouloir profiter des compétences de certains élus, pompiers professionnels.
Elle relate un accident qui a eu lieu dans la cour de l'école la semaine dernière, et justifie ainsi l'existence d'une telle commission.

✘ Vie associative et culturelle (dont Commission Four à pain) : Eric Mainardi :
Martine Baudoin, Nathalie Rieth, Jacques Dufournier, Fabrice Auffret, Christophe Deschamps, Francis Crochet, Micheline Linger, Nicole Bourgoïn

Monsieur Crochet dit vouloir y participer à une condition : éclaircir le terme de « Comité consultatif » et de ses objectifs.

Il donne lecture de l'article du Code Général des Collectivités Territoriales qui énonce les missions d'un tel comité.

Il souhaite vraiment que cette commission fonctionne ainsi, afin que la technicité de chacun soit exploitée pour des échanges enrichissants.

Madame Coroleur abonde dans ce sens, et énonce que la Commission Four à Pain fonctionne déjà ainsi.

Eric Mainardi annonce que la Commission sera forcément composée de membres du Conseil Municipal, des Présidents d'associations et de membres extérieurs.

⇒ ***Groupe de Travail sur la Réforme des Rythmes Scolaires***

Ce groupe de travail était composé, lors du dernier mandat, de :

Monsieur le Maire, l'Adjoint à la Vie scolaire, 4 élus, un agent, les 4 enseignantes, 2 titulaires élus - représentantes des Parents d'Élèves, le DDEN (Délégué Départemental de l'Éducation Nationale).

Jacques Dufournier, Eric Mainardi et Stéphane Marois souhaitent y participer ; le groupe de travail sera donc composé de 3 élus, et non plus 4.

Francis Crochet dit être opposé à cette réforme et ne veut pas participer au Groupe de Travail, car il estime que cette réforme met en mauvaises relations le corps enseignant, les parents d'élèves et les communes.

• **Désignation des délégués au sein des structures intercommunales :**

Madame Coroleur annonce que les membres du Conseil Communautaire du 17 avril prochain voteront les membres du SMIRTOM (Syndicat Mixte Intercommunal pour le Ramassage et le Traitement des Ordures Ménagères) et du SMETABA (Syndicat Mixte d'Etudes et de Travaux pour l'Aménagement de la Loire et de ses Affluents).

Le Conseil Municipal de ce soir doit donc seulement proposer 2 titulaires et 2 suppléants pour ces 2 commissions.

× **SMIRTOM :**

Membres titulaires : Nathalie Rieth, Nicole Bourgoïn

Membres suppléants : Jacques Dufournier, Martine Baudoin

× **SMETABA (Bassin de l'Ardoux) :**

Membres titulaires : Micheline Linger, Nicole Bourgoïn

Membres suppléants : Danielle Coroleur, Martine Baudoin

× **C3M :**

Membres titulaires : Eric Mainardi, Jacques Dufournier, Rémi Javoy

Membres suppléants : Christophe Deschamps, Nicolas Besançon, Stéphane Marois

× **SICALA (Syndicat InterCommunal d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents) :**

Membres titulaires : Nicole Bourgoïn, Micheline Linger

Membres suppléants : Danielle Coroleur, Martine Baudoin

× **Pays Sologne Val Sud :**

Danielle Coroleur, Jérôme Nalywajko

- ✗ Office de Tourisme :
Danielle Coroleur, Eric Mainardi
- ✗ EPFL 45 (Etablissement Public Foncier Local du Loiret) :
Membre titulaire : Danielle Coroleur
Membre suppléant : Nicole Bourgoin

Madame Coroleur demande à chaque élu responsable d'une commission de faire un compte-rendu synthétique, et de le diffuser aux autres conseillers.

Elle souhaite également que chacun s'excuse en cas d'absence, et en informe le suppléant.

• **Fixation des indemnités de fonction** :

Dans la limite des taux maxima, le Conseil Municipal détermine librement le montant des indemnités allouées au Maire, aux Adjoints et, éventuellement, aux Conseillers Municipaux.

Le montant plafond des indemnités de fonction allouées au Maire est déterminé par référence aux montants indiqués à l'article L.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Suite à la loi n° 2009-526 du 12 mai 2009 de simplification et de clarification du droit et d'allégement des procédures, la population à prendre en compte pour le calcul du montant des indemnités de fonction des Maires est identique à celle des Adjoints, à savoir la population totale authentifiée avant le dernier renouvellement intégral du Conseil Municipal.

Les données à prendre en référence sont les suivantes :

Référence : IB 1015 : 3801,47 € brut mensuel

| <i>Population entre 500 et 999 habitants</i> | Pourcentage maximal | Nombre | Montant maximal | Enveloppe globale maxi |
|--|----------------------------|---------------|------------------------|-------------------------------|
| Maire | 31,00 | 1 | 1178,46 | 1178,46 |
| Adjoints | 8,25 | 3 | 313,62 | 940,86 |
| | | | | 2119,32 |

Répartition proposée :

| | Montant de référence IB 1015 | Pourcentage attribué : PROPOSITION | Montant attribué individuellement (brut) | Total enveloppe mensuelle |
|---------------------------------|-------------------------------------|---|---|----------------------------------|
| Maire | 3801,47 | 19,93 | 757,63 | 757,63 |
| Adjoints : 3 | 11404,41 | 7,90 | 300,32 | 900,95 |
| Conseillers délégués : 4 | 15205,88 | 3,03 | 115,18 | 460,74 |
| | | | | 2119,32 |

Les membres du Conseil Municipal décident de fixer les indemnités de fonction du Maire, des Adjoints et des Conseillers délégués tel que présentées dans le tableau ci-dessus.

Vote : - *pour* = 13 voix
- *abstentions* = 2

- **Délégations du Conseil Municipal au Maire :**

Conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire peut se voir déléguer certaines compétences du Conseil Municipal, pour assurer le bon fonctionnement de l'exécutif municipal.

Il est donc donné lecture de la délibération votée à l'issue des Élections Municipales de 2008, pour référence :

« Décide de donner au Maire, pour la durée de son mandat, délégation dans le cadre de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales pour :

- *prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du contrat initial à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget.*
- *passer les contrats d'assurance ;*
- *créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;*
- *prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;*
- *fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;*
- *intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle dans tous les cas, devant toutes les juridictions et à toutes les étapes de la procédure ;*
- *régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans tous les cas ;*
- *réaliser les lignes de trésorerie. »*

Après lecture, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, de déléguer à Madame le Maire les mêmes compétences que celles énoncées ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES

➤ Madame Coroleur rappelle quelques dates :

- **Lundi 14 avril :**

- ⇒ 18 h 00 : réunion Maire / Adjoints
- ⇒ 18 h 30 : réunion Maire / Adjoints / Conseillers délégués
- ⇒ 19 h 00 : rencontre Conseil Municipal / Personnel de la Commune
- ⇒ 19 h 15 : réunion de travail Martine Baudoin / Personnel communal

- **Jeudi 17 avril – 20 h 30 :** Conseil Municipal

- **Mardi 22 avril – 17 h 30 :** Commission Appel d'Offres : Garderie périscolaire
Attente confirmation par l'Architecte

- **Vendredi 25 avril – 19 h 00 :** CCAS : vote du budget

- **Lundi 5 mai – 19 h 00 :** Groupe de Travail sur la Réforme des Rythmes scolaires

➤ Madame Coroleur annonce que la porte de la Mairie sera fermée lorsqu'il n'y aura pas de permanence, permettant ainsi à la Secrétaire de Mairie d'avancer dans le calme sur les dossiers.

➤ Monsieur Mainardi interroge Madame Baudoin quant au PEDT (Projet Educatif Territorial) : il souhaiterait connaître l'état d'avancement du projet.

Madame Baudoin confirme que l'avant-projet a été transmis à l'Académie avant la fin de l'année dernière, conformément à la demande. Un exemplaire sera transmis à Monsieur Mainardi.

Elle informe de sa participation à une rencontre à Boigny-sur-Bionne au début du mois. Le « retour » des communes qui ont démarré les nouveaux rythmes scolaires en Septembre 2013, doit inciter à ré-examiner la place des TAP (Temps d'Activités Périscolaires) pour les enfants de Maternelle.

Tout cela pourra être étudié lors de la réunion du 5 mai prochain.

➤ Francis Crochet souhaite prendre la parole.

Il souhaite remercier les personnes qui lui ont accordé une attention particulière pendant la campagne électorale concernant sa gestion communale et le sauvetage de l'école de Mézières lors de son mandat de Maire.

Il regrette certaines paroles déléteres à son égard, et veut rétablir qu'il n'y a jamais eu aucun recadrage sur sa gestion communale de l'époque.

Il souhaite passer à autre chose, mais avait besoin de rétablir la vérité.

Madame Coroleur ignore ces faits, mais comprend qu'il doit être frustrant de ne pas avoir pu réaliser ce qui avait été décidé lors du mandat de Monsieur Crochet.

Les élus sont donc tous d'accord pour conclure en disant qu'il est important de regarder devant et non pas le passé pour avancer dans les projets lors de ce nouveau mandat.

Fin de la séance : 22 h 20

Date du prochain Conseil Municipal : Jeudi 17 avril 2014 à 20 h 30

| | | |
|-------------------|----------------------|-----------------|
| Danielle COROLEUR | Martine BAUDOIN | Jérôme NALYWAKO |
| Nathalie RIETH | Jacques DUFOURNIER | Eric MAINARDI |
| Micheline LINGER | Nicole BOURGOIN | Stéphane MAROIS |
| Francis CROCHET | Christophe DESCHAMPS | Fabrice AUFFRET |
| Rémi JAVOY | Nicolas BESANÇON | |